

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2015

### TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M LATRILLE NICOLAS

**5 RUE JOSEPH BARA** 95100 ARGENTEUIL

Vos références

Numéro fiscal: 18 52 293 748 508 C

Référence de l'avis : 15 95 4019918 83 Numéro de contrat de prélèvement : M3 95 0077495 56 RUM\*: FR46ZZZ005002M395007749556 Numéro de propriétaire : 018 L07357 N

Débiteur(s) légal(aux) : PROPRIETAIRE 0151 MB6XCP M LATRILLE NICOLAS JEROME

Numéro de rôle : Date d'établissement : 03/09/2015 Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation -

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 158,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 726,00 €

Acomptes mensuels versés 568,00€

Compte à débiter : FR76 1751 5900 0004 0642 2623 830 MR NICOLAS LATRILLE **CE IDF PARIS** 

Prochaines échéances 2015

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de

paiement fixée au 15/10/2015

15 SEPTEMBRE 2015 71,00€ 15 OCTOBRE 71,00 € 2015 16 NOVEMBRE 16.00 € 2015

### **AVIS D'ÉCHÉANCES 2016**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2016 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2016	72,00 €	15 JUIN	2016	72,00 €
15 FEVRIER	2016	72,00 €	15 JUILLET	2016	72,00 €
15 MARS	2016	72,00 €	16 AOUT	2016	72,00 €
15 AVRIL	2016	72,00 €	15 SEPTEMBRE	2016	72,00 €
17 MAI	2016	72,00 €	17 OCTOBRE	2016	72,00 €

Vos démarches

⇒ Par Internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :

0 810 012 011\* - courriel: cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ARGENTEUIL VILLE - S.A.I.D. 2EME SECTEUR

36 AVE VERDUN - BP 707 95107 ARGENTEUIL CEDEX

Tél: 01 39 96 35 11 Courriel: sip.argenteuil-ville@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

# TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 95 VAL D OISE Commune : 018 A ARGENTEUIL

		30 7/12 3 3/12							
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	23,29%	%	%	13,25 %	0,455 %	6,01 %	%	
	Taux 2015	23,29%	%	%	13,25 %	0,687 %	6,01 %	%	
	Adresse	5 RUE JOSEF	H BARA						
	Base	1618			1618	1618	1618		
	Cotisation	377			214	11	97		699
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2014 2015 Variation	373 377			212 214	7 11	96 97		
	en % ®	+1,07%	%	%	+0,94 %	+57,14 %	+1,04 %	%	
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014 2015 Variation en % ®	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune (6)	Majoration base terrains constructibles intercommunalité 6	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Ва	se «État»								
Base	« collectivité »								
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 3 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 4 €			1	Frais de gestion de la fiscalité directe locale (7)			27		
						Dégrèvement « Habitation principale »			
Dégrèvement JA « État » 🔟									
Dégrèvement JA « Collectivités » 📵									
Montant de votre impôt :								726	